

## ARRETE DU MAIRE N° 26/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande (DICT 202205051700188P du 17/05/2022) présentée par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille,

Vu la permission de voirie adressée le 17/05/2022 à la DITAL Val de Lorraine à 54700 Pont-à-Mousson,

Vu les travaux de terrassement à exécuter à Serrières – rue Saint Sulpice par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de branchement en eau de la parcelle AD N° 154,

Le Maire de la Commune de Belleau,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** La circulation rue Saint Sulpice à 54610 Serrières se fera en chaussée rétrécie à partir de 28 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h (coupe « C » sous trottoirs et coupe « D » sous accotements).

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex  
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille,  
KEOLIS Sud Lorraine – 1 rue de la Sablière - 54136 Bouxières-aux-Dames  
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

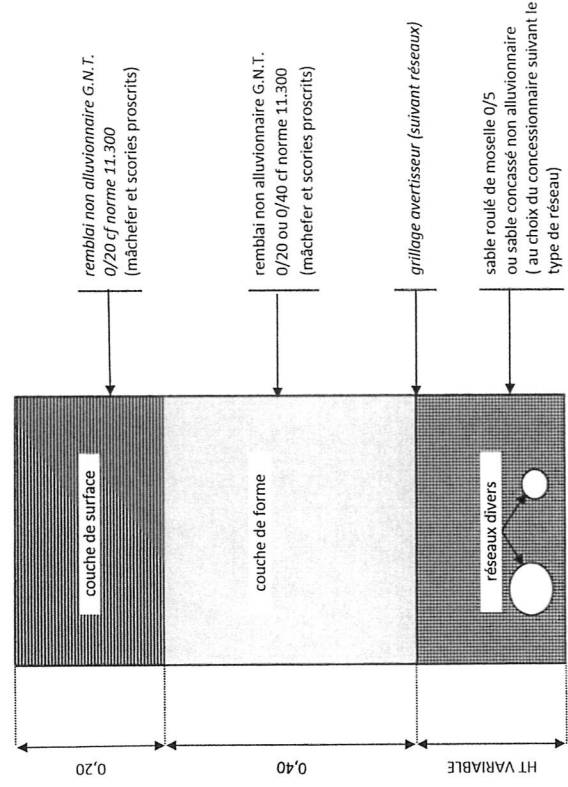
Belleau, le 17 mai 2022.

Le Maire,

**Philippe BARTHELEMY**

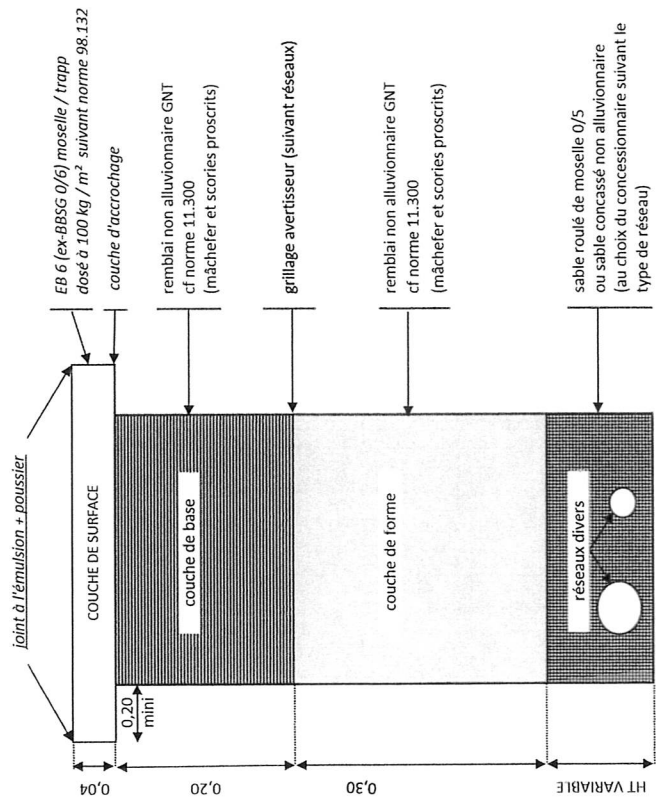
*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*

COUPE E : SOUS ACCOTEMENT



QUALITE DE COMPACTAGE Q2  
cf 7.5.53 DE LA NORME 98.115

COUPE D : SOUS TROTTOIR



QUALITE DE COMPACTAGE Q2  
cf 7.5.53 DE LA NORME 98.115